



**POUR VOUS,  
le DÉPARTEMENT agit !**

## **ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

**VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021**

**DOSSIER DE PRESSE**



[www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

## VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

### ORDRE DU JOUR

#### VENDREDI 19 NOVEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

##### ● RAPPORT 304

PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030  
Bilan 2021

##### ● RAPPORT 303

PLAN ENVIRONNEMENT  
Dispositif d'actions en faveur de la sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs dans le département

##### ● RAPPORT 301

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

##### ● RAPPORT 306

PLAN ENVIRONNEMENT  
Signature de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et plan d'actions

##### ● RAPPORT 311

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT  
DANS L'ENVIRONNEMENT  
3<sup>e</sup> échéance 2018-2023

##### ● RAPPORT 309

APPEL À PROJETS 2022  
Adoption du règlement

##### ● RAPPORT 103

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES  
Rapport annuel et plan d'actions

##### ● RAPPORT 108

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2021  
Décision modificative n°2 2021

##### ● RAPPORT 109

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

##### ● RAPPORT 203

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PERSONNES ÂGÉES  
PERSONNES HANDICAPÉES - ENFANCE - SERVICES  
DE SUIVI ACCUEIL FAMILIAL  
Rapport d'orientations budgétaires 2022

##### ● RAPPORT 202

SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)  
ET VALORISATION DES MÉTIERS  
Création d'un groupement de commandes entre le  
Département et les SAAD pour la location longue  
durée de véhicules

##### ● RAPPORT 204

SOUTIEN DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE  
Financement de l'avenant 43 à la Convention  
collective de la branche de l'aide à domicile (BAD)

##### ● RAPPORT 403

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES  
Désignation des conseillers départementaux appelés  
à siéger aux réunions du Conseil départemental des  
jeunes - Mandat 2021-2023

##### ● RAPPORT 312

VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE (VMA) SUR ROUTES  
DÉPARTEMENTALES  
Relèvement de la VMA de 80 à 90 km/h sur  
7 itinéraires en Saône-et-Loire

##### ● RAPPORT 403

COLLÈGES PUBLICS  
Dotation de fonctionnement

#### LES RAPPORTS SANS DÉBAT

##### ● RAPPORT 101

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS  
INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

##### ● RAPPORT 102

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL  
Création d'emplois temporaires et création d'emplois  
permanents

##### ● RAPPORT 104

RÉMUNÉRATION DES VACATIONS  
Révision du tarif d'intervention des vacataires  
psychologues

##### ● RAPPORT 105

ADMISSIONS EN NON VALEUR ET REMISES  
GRACIEUSES

● **RAPPORT 106**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)  
Créations, révisions

● **RAPPORT 107**

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2021  
Recours au virement de dépenses imprévues de fonctionnement

● **RAPPORT 110**

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT  
Information

● **RAPPORT 111**

REPRÉSENTATION EN JUSTICE  
Information

● **RAPPORT 112**

INDEMNITÉS DE SINISTRE  
Information

● **RAPPORT 201**

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF) LE CREUSOT  
Avenant n° 1 à la convention

● **RAPPORT 205**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES À MARCIGNY  
Désignation des représentants du Département

● **RAPPORT 206**

CONVENTIONS DE GESTION RELATIVES AU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ET LES ORGANISMES PAYEURS  
Renouvellement des conventions de gestion du RSA avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Saône-et-Loire et la Caisse de Mutualité sociale agricole de Bourgogne (CRMSAB)

● **RAPPORT 302**

SEM VAL DE BOURGOGNE, SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE ET SPL SUD BOURGOGNE AMÉNAGEMENT  
Approbation des rapports d'activités - Exercice 2020

● **RAPPORT 305**

POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE AIDES COMPLÉMENTAIRES 2021  
Convention avec le Groupement départemental de défense sanitaire (GDS 71) - Travaux à la Maison du Charolais (MDC)

● **RAPPORT 307**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN SAÔNE-ET-DOUBS  
Approbation des statuts modifiés

● **RAPPORT 308**

CHÈQUE-ARBRE 71  
Adaptation du règlement

● **RAPPORT 310**

CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)  
Contribution du Département

● **RAPPORT 401**

GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON  
Travaux de sécurisation de la Roche de Vergisson, adhésion au collectif Patrimoine du CRT, prolongation de la location d'une exposition du musée de Préhistoire

● **RAPPORT 402**

COLLÈGES PUBLICS  
Dotation de fonctionnement

# ENVIRONNEMENT



RAPPORT 304

## PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030

### Bilan 2021

Le Département de Saône-et-Loire a lancé en juin 2020 un plan ambitieux en faveur de l'environnement qui s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : préserver et économiser l'eau
- Axe 2 : préserver et valoriser la biodiversité
- Axe 3 : se déplacer autrement
- Axe 4 : accompagner la transition énergétique
- Axe 5 : agir pour un environnement plus sain.

**18 mois après, l'heure est aux premiers bilans :**

## 1. PRÉSERVER ET ÉCONOMISER L'EAU

### Aides à la récupération des eaux de pluie

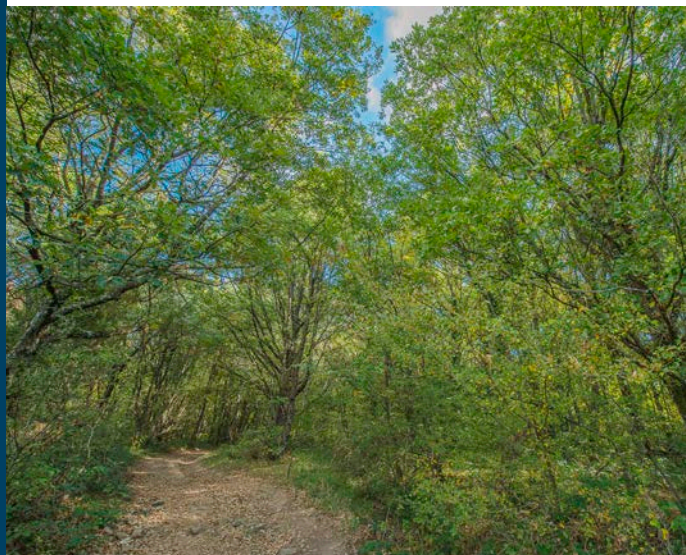
- 51 000 € pour 51 particuliers
- 1,7 M€ pour 159 exploitations agricoles
- = 13 millions de litres d'eau économisés

### Continuité écologique

- Travaux de restauration sur la Mouge
- Travaux de restauration sur les ponts de Monthelon et Saugy

### 5 M€ pour l'eau

- Rechercher de nouvelles ressources en eau
- Améliorer les réseaux
- Réaliser des interconnexions entre territoires



## 2. PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

### Plantations

- **Objectif** : 600 000 arbres plantés d'ici à 2030
  - **Aujourd'hui** : 80 613 arbres plantés dont 8,8 kilomètres de haies
- Dont 14 030 arbres issus de l'opération 1 gourde = 1 arbre avec les collégiens de 6<sup>e</sup>

### Espaces naturels sensibles

- **Objectif 2025** : multiplier par 10 le nombre d'ENS labellisés d'ici à 2025.
- **Aujourd'hui** : 4 nouveaux espaces naturels sensibles aménagés – périphérie zone humide SaôneOr, parcours découverte Azé, plan d'eau du pont du Roi, Marais de Massilly



### 3. SE DÉPLACER AUTREMENT

#### Tous à vélo 2020 - 2021

- 1,2 M€ de chèques vélo
- 3 505 vélos acquis
- + 3 M€ d'achats générés

#### Voies vertes

- Nouveau schéma départemental pour prolonger le maillage territorial

#### Plan éco-collèges

- Isolation écologique des murs par l'extérieur : collège Pasteur Saint-Rémy
- Audits énergétiques : Bois des Dames Saint-Germain-du-Bois et Vivant-Denon Saint-Marcel
- Equipements des collèges en matériels hydro économes
- Création d'espaces extérieurs environnementaux : Bois des Dames Saint-Germain-du-Bois et Vivant-Denon Saint-Marcel
- 12 collèges labellisés E3D (établissement en démarche globale de développement durable)
- Agrilocal : 100 % des collèges inscrits sur la plateforme pour faire appel aux producteurs locaux

### 4. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1,3 M€ pour 1 664 dossiers afin d'améliorer le confort des logements



### 5. AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

- **Appel à projets 2021** : 100 dossiers estampillés « environnement » soutenus, 30 M€ de travaux générés
- **Signature de la chartre** Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

#### D'autres mesures vont suivre :

- Plan abeilles
- Chèque arbre
- Plan de déplacement des agents
- Aide à la décision des petites co-propriétés
- Aide QualiRénov'
- Colloque agriculture et changement climatique
- Trophées des initiatives pour l'environnement
- Plan d'action agriculture et agroforesterie



L'apiculture en Saône-et-Loire représente environ 1 500 apiculteurs dont 13 apiculteurs professionnels détenant 40 % des 21 000 ruches présentes dans le département.

## DISPOSITIF D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS DANS LE DÉPARTEMENT

Essentiels au fonctionnement de notre société, les abeilles et autres pollinisateurs assurent la pollinisation de la majeure partie des espèces cultivées en France. Ce sont donc des alliés indispensables dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes et de notre agriculture, des maillons essentiels des écosystèmes et participent au maintien de la biodiversité dans son ensemble.

### Le Département de Saône-et-Loire a déjà mis en place depuis plusieurs années divers actions en faveur des abeilles et pollinisateurs :

- **2016** - « Zéro Phyto » pour l'entretien du foncier départemental
- **2017** - Signature d'une convention avec le Groupe de défense sanitaire des abeilles de Saône-et-Loire pour lutter contre les nuisibles et détruire les nids de frelons asiatiques
- **2020** - Adoption du Plan Environnement départemental pour amplifier son action en faveur de la biodiversité et des pollinisateurs. Financement de 100 packs biodiversité auprès de la Coopérative Forestière Bourgogne-Limousin en vue de planter des essences mellifères dans les peuplements forestiers privés. Convention avec Cuiseaux pour l'entretien des plantations mellifères au sein desquelles des ruches seront déposées.
- **2021** - Intégration des dossiers environnementaux dans l'appel à projets départemental. Complément à hauteur de 80 % de l'appel à projets « vergers de sauvegarde » de la Région BFC comprenant la plantation d'espèces fruitières et mellifères et l'implantation de ruches. Installation au centre Eden d'une ruche pédagogique et animations autour des abeilles au LAB71.

**Aujourd'hui**, afin de mieux coordonner les actions réalisées par le Département de Saône-et-Loire et en vue de répondre aux attentes sociétales, en cohérence avec les politiques nationales et le Plan Environnement adopté le 18 juin 2020, **le plan « Abeilles et pollinisateurs »** permet de soutenir la profession apicole, de conforter l'engagement des acteurs locaux dans la préservation de la biodiversité, et de communiquer sur les pollinisateurs auprès du grand public et des collectivités. **Ce plan d'actions se décline en 3 axes :**

- **Soutenir et valoriser les activités apicoles** (développer l'apiforesterie ; aider aux bonnes pratiques apicoles ; aider à la valorisation des produits et savoirs apicoles ; soutenir les apiculteurs face aux changements et aléas climatiques)
- **Développer les ressources pour les pollinisateurs** (améliorer la connaissance scientifique sur les pollinisateurs ; adopter le réflexe « pollinisateurs » ; développer des habitats propices aux pollinisateurs ; massifier l'accueil des pollinisateurs en forêt ; faciliter la coopération entre acteurs du monde agricole ; faire de l'adaptation au changement climatique une opportunité pour la préservation des pollinisateurs)
- **Partager les connaissances sur les pollinisateurs :** Communiquer / Sensibiliser / Éduquer (sensibiliser à la préservation des abeilles et pollinisateurs ; faciliter l'accès à l'information)

La plateforme « **J'veux du local** » recense 19 points de vente de producteurs de miel et autres produits de la ruche en Saône-et-Loire  
La plateforme « **AgriLocal71** » recense 3 fournisseurs de miel



## PLAN ENVIRONNEMENT

### Signature de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et plan d'actions

Le Plan de Saône-et-Loire sans perturbateurs endocriniens a pour objet d'étayer l'axe 5 du Plan Environnement : **agir pour un environnement plus sain.**

Il appelle les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question et s'adresse aussi aux Saône-et-Loiriens afin de leur proposer des alternatives faciles à mettre en place à la maison dans le but de limiter leur exposition.

Structuré autour de 4 axes stratégiques, 8 objectifs et 15 actions, il mobilise les élus et les services départementaux sur des enjeux de court terme jusqu'en 2024 ainsi que les Saône-et-Loiriens.

- **Axe 1.** Réduire le risque subi en agissant là où l'exposition aux perturbateurs endocriniens est la

plus prégnante: agir pour une alimentation et un environnement sain dans les collèges et auprès des ménages.

- **Axe 2.** Appeler les professionnels de santé, de la petite enfance et les collectivités à se saisir de la question des perturbateurs endocriniens.
- **Axe 3.** Agir en tant que Département écologiquement responsable et investi dans l'exemplarité des politiques publiques qu'il porte.
- **Axe 4.** Accompagner et informer de manière positive en proposant à chacun des alternatives : accompagner pour provoquer le changement.

## CHÈQUE ARBRE 71

### Adaptation du règlement

En cohérence avec les ambitions du Plan Environnement 2020-2030 le Département de Saône-et-Loire met en place un dispositif d'intervention destiné aux communes et aux associations : le Chèque-Arbre 71.

**Objectif :** soutenir la plantation d'arbres d'essences adaptées aux conditions locales et aux enjeux climatiques dans l'ensemble de la Saône-et-Loire.

#### Les bénéficiaires

- Les collectivités de Saône-et-Loire
- Les associations à but non lucratif domiciliées en Saône-et-Loire et dont l'objet social est en lien avec la préservation de l'environnement et des patrimoines.

**Les aides** portent sur la fourniture et la mise en place de plants ; la préparation du sol ; les dispositifs de protections individuelles, les tuteurs, le paillage.

#### Les subventions

Investissement éligible	Subvention versée
De 1 000 à 2 000 €	<b>500 €</b>
De 2 001 à 3 000 €	<b>1 000 €</b>
De 3 001 à 4 000 €	<b>1 500 €</b>
Au-delà de 4 000 €	<b>2 000 € max.</b>

Le Chèque-arbre 71 peut venir en complément des autres dispositifs nationaux, régionaux ou locaux existants dédiés aux plantations. L'ensemble des aides obtenues ne pourra excéder 80 % du montant total d'investissement.



Dépôt des dossiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 avril 2022 sur une plateforme dédiée sur le site internet du Département qui ouvrira au 1<sup>er</sup> janvier 2022.





# FINANCES / ADMINISTRATION

RAPPORT 108

## BUDGET DÉPARTEMENTAL 2021

### Décision modificative n°2 2021

La décision modificative N°2 (DM2) résulte du suivi au plus près de l'exécution des recettes et des dépenses départementales dans le contexte observé depuis le début de l'été et de la mise en œuvre de mesures gouvernementales en matière de politique sociales.

En recettes de fonctionnement, l'exécution s'avère plus favorable qu'anticipée et permet de réajuster à la hausse les prévisions de recettes fiscales notamment les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ainsi que les dotations au niveau social. **La situation sur les DMTO est inédite en Saône-et-Loire avec une hausse projetée de près de 25 % par rapport à 2020 et des recettes qui devraient s'élever à près de 73 M€ sur cet exercice.**

En dépenses de fonctionnement, **plusieurs ajustements à la hausse sont effectués au profit du secteur des**

**personnes en situation de handicap et de l'aide à l'enfance.** Le surcoût de remplacement des personnels malades ou en quarantaine en raison du COVID affecte également les dépenses de rémunérations. A l'inverse, une courbe favorable de retour à l'emploi se dessine et vient réduire le montant prévu au titre du revenu de solidarité active (RSA).

Concernant la section d'investissement, la DM2 permet d'ajuster les prévisions au plus près des dépenses réelles et de créer les conditions d'installation du cadre foncier du projet du parc ECLAT.

Il s'agit également de procéder à des mouvements de régularisation comptable en prévision d'un passage ultérieur en 2024 à une nouvelle nomenclature comptable M57 et d'équilibrer les résultats antérieurs du Centre de Santé départemental.



Section	Budget primitif 2021		Voté 2021 après les décisions modificatives n°1		Voté 2021 proposé après la décision modificatives n°2	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Investissement	121 304 000,00	167 916 311,78	101 560 199,68	181 631 045,78	79 108 199,68	178 957 755,78
Fonctionnement	546 112 311,78	499 500 000,00	552 870 555,80	505 341 002,23	568 725 265,80	501 417 002,23
<b>TOTAL</b>	<b>667 416 311,78</b>	<b>667 416 311,78</b>	<b>654 430 755,48</b>	<b>686 972 048,01</b>	<b>647 833 465,48</b>	<b>680 374 758,01</b>

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Tout au long du précédent mandat, en dépit des aléas de restriction des dotations de fonctionnement de 2015 à 2017, de maîtrise contractualisée des dépenses de fonctionnement en 2018 et 2019 et d'une crise sanitaire sans précédent, le Département a poursuivi l'application de principes forts :

- l'ambition
- la sincérité
- la soutenabilité.

**Ce triptyque a permis au Département d'être en mesure de faire face à la crise sanitaire et ouvre des perspectives pour ce nouveau mandat. Jusqu'en 2028, l'ambition reste la même.** Les besoins du territoire demeurent nombreux voire accrus par la crise sanitaire.

Sur le champ des solidarités, il s'agit d'œuvrer pour le maintien à domicile de nos aînés, de favoriser l'insertion économique et de toujours lutter contre la désertification médicale.

**Le développement du territoire restera la clé pour sécuriser l'avenir de la Saône-et-Loire.** Pour ce faire, en plus des soutiens aux acteurs locaux, les années à venir verront le déploiement du Plan Environnement, du Parc ECLAT ou encore la fin des travaux de la fibre dans une perspective de renforcement de notre attractivité et du bien-vivre en Saône-et-Loire.

Le nouveau mandat s'inscrit toutefois dans un contexte particulier résultant de la crise sanitaire. Les perspectives des finances publiques nationales laissent présager une gestion budgétaire complexe et font peser le risque d'une contrainte forte sur nos dépenses dans les années futures. Ces problématiques doivent être prises en considération dès aujourd'hui.

**L'année 2022 doit être celle de la relance et des premiers chantiers de mandat tout en anticipant les futures contraintes financières. A cet égard, l'exercice 2022 portera un budget d'investissement historiquement haut pour soutenir l'activité économique locale.**

En fonctionnement, les perspectives financières à moyen terme incitent à soutenir les dépenses en renforçant notamment fortement les mesures prises sur les solidarités. Le Département prendra ainsi toute sa part du rôle qui est le sien en tant que chef de file des solidarités humaines.

En parallèle, la maîtrise des moyens départementaux permet de dégager des capacités d'action sur les autres politiques départementales et pour l'investissement.

Cette stratégie budgétaire s'inscrit dans un contexte économique porteur qui doit être soutenu par les interventions départementales et leur être bénéfique en termes notamment de politique d'insertion.

**Ainsi, les incertitudes qui caractérisent ce début de mandat invitent au volontarisme et à la souplesse.** Le volontarisme préserve de dépenses futures et la souplesse assure une capacité d'adaptation dans un contexte de plus en plus mouvant.

### UNE SITUATION DE REPRISE ÉCONOMIQUE AVEC QUELQUES TENSIONS

- Croissance de **4%** pour 2022 après **6%** prévus en 2021
- Taux d'inflation **2,1 %** annoncé pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et **1,4%** pour l'année 2022 (tensions sur les prix et les approvisionnements)
- Une situation économique favorable à l'emploi

## 175 M€ D'INVESTISSEMENT POUR 2022 : UN RECORD !

En incluant le très haut débit, le Département de Saône-et-Loire envisage un niveau d'investissement de l'ordre de 175 M€ pour 2022 ce montant était de 138 M€ en 2021. Pour rappel il était de 70 M€ en 2015.

### LES CHOIX DU DÉPARTEMENT

- Maintenir le niveau d'ambition pour les projets départementaux : Centre de santé départemental, Plan environnement, Très haut débit, Plan enfance, Plan pauvreté, Soutien aux territoires, Sport, Tourisme, etc.
- Maintenir le niveau de prise de risques sur certaines dépenses de fonctionnement en 2022
- Enclencher des efforts importants sur les premières années de mandat avec un « retour sur investissement » rapide (insertion, enfance)
- Enclencher des dépenses structurelles (Autonomie ; dotations SAAD ; incitation à des services d'aide à domicile spécifiques ; soutien renforcé aux associations)
- Anticiper le retour d'un encadrement des finances publiques en 2023
- Impulser un volume d'investissement pour maximiser la relance économique

RAPPORT 103

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

### Rapport annuel et Plan d'actions

Depuis 2016, le Département a mis en place des actions destinées à corriger les inégalités de genre afin de parvenir à une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.

Conformément à la loi de transformation de la Fonction publique, l'Assemblée départementale a renouvelé son plan d'actions triennal pour la période 2020-2022 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Malgré le contexte de crise sanitaire, le bilan de la politique conduite fait état d'avancées positives en matière notamment de sensibilisation à la question, de mixité et d'amélioration dans la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

#### Le plan d'actions comporte des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le Département renouvelle son engagement en faveur de l'égalité de traitement et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



### Quelques données

- DIRECTION GÉNÉRALE :  
**50 %** d'agents de chaque sexe.
- ENCADREMENT DIRECTION :  
**45 %** de femmes, **55%** hommes
- AGENTS CONTRACTUELS CDI (filières sociales, médico-sociales et administratives) :  
**14 %** des femmes, **6 %** des hommes.
- AGENTS CONTRACTUELS CDD (filières sociales, médico-sociales et administratives) :  
**83 %** des femmes, **17%** hommes
- FILIÈRE ADMINISTRATIVE :  
**81 %** des femmes, **19%** hommes
- FILIÈRE ADMINISTRATIVE DIRECTION :  
**16 %** des hommes, **2 %** des femmes  
(la part des primes dans les rémunérations annuelles brutes est de **26 %** pour les hommes et **19 %** pour les femmes).

**Avancement au sein de la collectivité : 23 % des femmes et 21 % des hommes**



### LES ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La crise sanitaire et le confinement ont été des marqueurs de la place des femmes dans la société, l'articulation qu'elles ont dû trouver entre l'exercice de leur métier et leur vie personnelle et familiale a été complètement bouleversée. Pendant cette période inédite, les violences intrafamiliales et conjugales ont fortement augmenté, révélant ainsi clairement une situation que nul ne saurait accepter.

Le Département de Saône-et-Loire mène au quotidien une politique volontariste visant une égalité qu'il intègre de façon progressive dans l'ensemble de ses politiques publiques, en particulier pour lutter contre les violences intrafamiliales, favoriser l'insertion professionnelle

des femmes et lutter contre leur précarité, soutenir la parentalité ou encore promouvoir l'égalité dans le domaine de la culture et des sports

- Sensibilisation des jeunes collégiens aux stéréotypes de genre avec le spectacle « Renversante » de Léna Breban
- Action précoce pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles avec le recrutement de nouvelles sages-femmes pour augmenter le nombre de femmes bénéficiant d'une visite à domicile.
- Soutien la parentalité pour lutter contre la montée des difficultés éducatives voire psychiques accentuées par la crise sanitaire
- Lutte contre les violences intrafamiliales avec la poursuite du déploiement et perspectives nouvelles
- Actions dans le domaine du sport et de la culture avec l'opération Octobre rose pour sensibiliser au cancer du sein.

# TERRITOIRES

RAPPORT 309

## APPEL À PROJETS 2022

### Adoption du règlement

Dans la continuité de la démarche « Saône et Loire 2020 » le Département poursuit l'accompagnement des projets de territoires avec le lancement d'un nouvel appel à projets 2022.

Suite à l'analyse de la précédente édition et au regard du contexte marqué tout à la fois par la prégnance des défis environnementaux, l'enjeu de résilience économique de notre département et le maintien d'une dynamique positive d'aménagement et de développement de nos territoires, il décide d'intégrer deux nouveautés dans le règlement :

- **Accompagner les petites communes dont la population est inférieure à 150 habitants avec un seuil de dépenses abaissé à 5 000 €**

Jusqu'à présent, quelle que soit la thématique du projet, les dépenses éligibles devaient, pour toutes les collectivités, être au minimum de 10 000 € HT. Au regard de la faible proportion de communes de 150 habitants qui déposaient un dossier, il semble opportun d'abaisser le seuil de dépenses éligibles. Cette décision tient compte des demandes récurrentes des élus locaux et doit permettre aux petites communes d'être plus facilement accompagnées dans leurs projets.

- **Intégrer, parmi les nouveaux projets éligibles, les installations de vidéo-protection**

Il s'agit d'accompagner de façon significative l'étude et de la mise en œuvre de dispositifs de vidéo-surveillance de la voie publique, de bâtiments et d'équipements publics. Le Département entend ainsi répondre à des demandes de soutien en faveur de la sécurité œuvrant aussi au cadre de vie. **Il s'agira d'une aide de 24 000 € maximum soit 30% sur un plafond éligible de 80 000 €.**

#### CALENDRIER

- dépôt des dossiers avant le 31 décembre 2021
- attribution des aides par la Commission permanente de mars 2022

**Le Département confirme l'enveloppe consacrée aux projets des communes et EPCI à 9,5 M€, dont 2 M€ au titre du Plan environnement 71, ainsi que celle de 1,5 M€ dédiée aux projets structurants, soit 11 M€ au global.**

- Confirmer la volonté d'un dispositif simple et efficace pour les collectivités avec l'aide des services du Département
- Reconduire les mêmes thématiques que celles de l'appel à projets précédent, qui avaient été revues et complétées afin d'intégrer les ambitions du Plan environnement en matière de transition énergétique des bâtiments, d'approche environnementale, de préservation et d'économie d'eau, de conservation et de valorisation de la biodiversité et de nouvelles mobilités du quotidien
- Offrir la possibilité à chaque collectivité de présenter jusqu'à deux dossiers, dont l'un au moins choisi parmi les actions estampillées « Plan environnement 71 »



RAPPORT 314

## VITESSE MAXIMALE AUTORISEE (VMA) SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES

### Relèvement de la VMA de 80 à 90 km/h sur 7 itinéraires en Saône-et-Loire

Les Vitesses maximales autorisées (VMA) sur le réseau routier sont fixées par l'article R 413-2 du Code de la route. Hors agglomération, sur les routes à deux voies, sans séparateur central, la VMA a été abaissée de 90 à 80 km/h le 1er juillet 2018.

Depuis la promulgation de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, le Président du Conseil départemental, détenteur du pouvoir de police, a autorité pour modifier cette vitesse maximale en la relevant de 10 km/h, excepté en cas de pluie et d'autres précipitations, dans les conditions fixées par l'article R 413-2 du Code de la route.

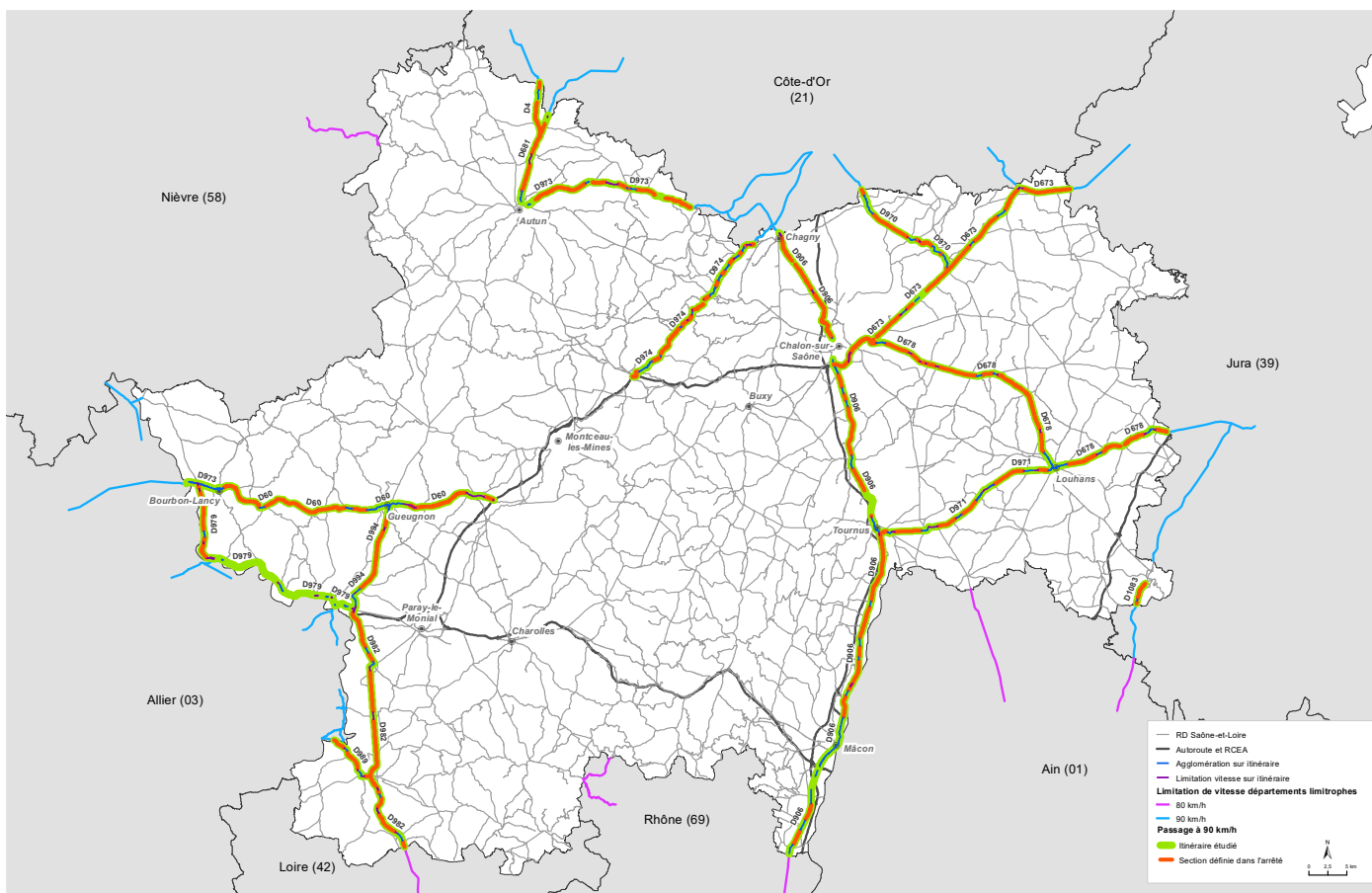
Le relèvement de la VMA par le Président du Conseil départemental prend la forme d'un arrêté motivé pris

après avis de la Commission départementale de la sécurité routière (CDSR), sur la base d'une étude d'accidentalité.

Dans ce cadre, **le Département de Saône-et-Loire a proposé à l'avis de la CDSR, le 2 avril 2021, le relèvement de la VMA à 90 km/h sur 14 itinéraires** afin de mettre en cohérence les limitations de vitesse avec les départements limitrophes.

**La CDSR, présidée par le Préfet de Saône-et-Loire, réunie le 12 juillet 2021, a émis un avis favorable pour 7 itinéraires, soit 240 km** sur lesquels il faudra implanter 450 panneaux à 90 km/h.

● **Montant estimé à 92 000 € TTC**



# SOLIDARITÉS

RAPPORT 202

## SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) ET VALORISATION DES MÉTIERS

**Création d'un groupement de commandes entre le Département et les SAAD pour la location longue durée de véhicules**

Au regard de la situation actuelle, des questions de vieillissement, du souhait légitime des aînés de pouvoir continuer à vivre à leur domicile et de la nécessité de revaloriser l'attractivité des métiers de ce secteur, le Département renforce son engagement.

Après la mise à disposition de véhicules en août 2020 auprès de 9 services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale, il s'avère que l'expérimentation n'a pas permis de répondre aux besoins de certains salariés de disposer d'un véhicule à usage privé pour remplacer leur véhicule personnel. Aussi, afin de répondre à leurs attentes, le Département met en place un **groupement de commandes de locations de longue durée**. Il s'agit de massifier la demande pour obtenir un tarif de location au plus bas pour les SAAD.

**Ce groupement permettra la location d'environ 150 véhicules, soit une flotte totale de 200 voitures pour les SAAD.**

### CALENDRIER

- Fin novembre 2021 : Adoption de la convention constitutive par les SAAD et lancement du marché
- Mars 2022 : Notification du marché et lancement des commandes
- 2022 : Livraison des véhicules





En France, **1** habitant sur **10** est âgé de plus de **75 ans**. En 2050, ce sera **1** habitant sur **6**. En Saône-et-Loire, plus de **24%** des habitants de Saône-et-Loire ont plus de 65 ans, soit un quart de la population.



#### RAPPORT 204

### SOUTIEN DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

#### Financement de l'avenant 43 à la Convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD)

Le sujet de l'aide et de l'accompagnement des aînés est aujourd'hui une préoccupation majeure au niveau local comme au niveau national. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) apportent en effet à des milliers de personnes en perte d'autonomie un soutien indéniable aux actes de la vie quotidienne : s'habiller, manger, se laver, nettoyer son logement, faire ses courses etc.

Pour autant, ces personnels ne sont pas rémunérés à leur juste valeur, très souvent en-dessous du Smic, et doivent utiliser leur véhicule personnel pour intervenir. Des conditions d'exercice qui complexifient le recrutement et l'attractivité de ces métiers pourtant cruciaux pour l'avenir : **60 000 postes sont non pourvus aujourd'hui et 200 000 seront à renouveler** du fait de départs à la retraite et d'un turn-over important.

Selon le récent rapport El Khomri « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge », qui s'appuie sur une enquête menée par l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles

(UNA), il faudrait former plus de 350 000 professionnels d'ici à 2025 et prévoir la création de 92 000 postes.

Le Gouvernement a revalorisé les salaires des aides à domicile applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour les services du secteur associatif.

- Pour cette revalorisation, le reste à charge, pour le Département, est de 30% en 2021, 50% en 2022.

Pour les autres SAAD, ceux du secteur privé qui n'ont pas été pris en compte par le Gouvernement, le Département prendra à sa charge la totalité de la revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Coût de la revalorisation des salaires pour l'ensemble des SAAD habilités à l'aide sociale : **7 M€** (hors dotation de la CNSA estimée à 2,4 M€) soit un financement de **4,6 M€** à la charge du Département (**+2,2 M€**)

# I JEUNESSE

RAPPORT 403

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Désignation des conseillers départementaux appelés à siéger aux réunions du Conseil départemental des jeunes - Mandat 2021-2023

La création du Conseil départemental des jeunes (CDJ71), votée par l'Assemblée départementale du 21 juin 2019, se veut un lieu d'échanges et d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale. **Une nouvelle mandature s'ouvre pour 2021-2023 et de nouveaux conseillers sont désignés pour les accompagner. La nouvelle assemblée sera installée le 26 novembre.**

Avec le CDJ, le Département donne la parole à la jeunesse et l'associe aux réflexions pour l'avenir de son territoire. Ils deviennent de véritables ambassadeurs du département et s'engagent dans des actions concrètes, toujours au bénéfice des Saône-et-Loiriens.

Le CDJ s'adresse à tous les collégiens de Saône-et-Loire (venant d'établissements publics ou privés) et donne la possibilité aux jeunes :

- De connaître le fonctionnement des collectivités territoriales,
- De s'intéresser aux notions de démocratie et d'intérêt général,
- De représenter l'ensemble des collégiens du territoire,
- De vivre une expérience inédite de vie publique.

**YOHANN CHAPUIS**, chef étoilé de la Maison Greuze à Tournus est le parrain du Conseil départemental des Jeunes 2021-2023.



Un honneur pour les nouveaux jeunes élus mais aussi pour ce chef de renommée internationale ravi d'accompagner cette nouvelle promotion dans ses premiers pas dans la vie publique. Le coach de l'équipe de France du prestigieux concours culinaire entend bien partager avec les jeunes sa passion du travail en équipe, et leur transmettre le goût de la persévérance, à la volonté et à l'excellence.

Ses titres

- 2004 : prix Taittinger France,
- 2009 : 1ère étoile au guide Michelin,
- Juin 2021 : prix Gault & Millau dans la catégorie «Technique d'excellence»,
- Septembre 2021 : Bocuse d'Or en tant que coach de Davy Tissot, meilleur ouvrier de France,
- Octobre 2021 : préparation du repas servi à Emmanuel Macron et Angela Merkel, à Beaune.



**88** jeunes  
de 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> en binômes paritaires



**44** établissements scolaires



**1** mandat sur 2 ans



**6** bassins de vie  
(Chalonnais ; Autunois-Morvan ; Bresse Bourguignonne ; Charolais-Brionnais ; Le Creusot-Montceau ; Mâconnais)



**4** sessions plénières  
(hémicycle Mâcon)

**6** commissions  
(dans les établissements)



# HOMMAGE



## MICHEL VIVIER

Maire d'Iguerande pendant plus de 20 ans et conseiller général du canton de Semur-en-Brionnais pendant 13 ans,

bien connu dans le Brionnais, Michel Vivier était résolument une figure locale !

Investi pleinement, toujours avec des projets plein la tête, à la fois pour sa commune et plus globalement pour tout le territoire, le conseiller municipal élu en 1971 a gravi les échelons au fil de ses mandats en devenant d'abord rapidement adjoint au maire, puis maire, en 1980.

La baisse démographique en milieu rural ne l'a jamais empêché d'agir, bien au contraire ! Iguerande lui doit différentes créations comme la salle de sport, les terrains de basket et de tennis, un lotissement communal mais aussi des agrandissements comme celui de la salle des fêtes, de l'école etc.

Fort de son dynamisme, c'est tout naturellement qu'il prend la première présidence du syndicat intercommunal, devenu ensuite la communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais.

Très impliqué dans l'aménagement du territoire, Michel Vivier assure aussi la présidence de différents organismes : le Syndicat d'électrification du Brionnais, le Syndicat d'aménagement de la Loire et de ses affluents, ou encore le comité de fleurissement au sein de Saône-et-Loire promotion...

L'édile fait ses premiers pas dans cet hémicycle en 1985, où il est successivement membre de la commission de l'équipement et des transports ; de la commission de l'éducation, des sports, des loisirs, de la culture et du tourisme ; secrétaire du bureau du Conseil général avant d'être élu en 1992 vice-président de la commission des finances, du budget et des affaires économiques. Il comptait par ailleurs en parallèle un certain nombre de représentations du Conseil général au sein de commissions et comités départementaux dont je ne ferai pas la liste compte tenu de leur grand nombre !

Pour ce riche parcours, le dessinateur industriel de profession a reçu plusieurs décorations :

- La médaille d'honneur régionale, départementale et communale
- La médaille de la société d'encouragement
- Nommé chevalier de l'ordre national du mérite en 1997.



### **CONTACT PRESSE**

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
Edwige Labruyère - Hôtel du Département -  
Rue de Lingendes - CS 70126  
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78

[e.labruyere@saoneetloire71.fr](mailto:e.labruyere@saoneetloire71.fr)

